

La Gazette de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans.
MARDI, 21 AVRIL 1891.

Trage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
NOMINATIONS POUR LE TRAGE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Mardi 21 Avril 1891.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Grand Tirage Mensuel.
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

GROS LOT: \$300,000.

100,000 Numéros dans l'annee.

LISTE DES LOTS.

PREMIER PRIZ.

Avis aux créanciers hypothécaires.
Mardi 21 Avril 1891.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

QUATRIÈME DISTRICT.

SIXIÈME DISTRICT.

SEPTIÈME DISTRICT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.

VENTES DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
POUR TAXES D'ETAT.